

Fiche Technique Détaillée

ARCAPROTECT BOIS NF - ANTI-VRILLETTE

Produit de protection du bois prêt à l'emploi. Traitement préventif et curatif contre les insectes vrillettes du bois. Application par brossage. Recouvrable par tous types de finitions. Formule sans propiconazole.



SPÉCIFICITÉS DU PRODUIT

DESTINATIONS



Convient pour le traitement des bois sains ou infestés :

- Charpentes
- Poutres
- Menuiseries
- Bois d'ossature
- Abris de jardin
- Mobilier bois

MATÉRIAUX ÉLLIGIBLES



Bois massifs, bois de construction, panneaux dérivés du bois, résineux et feuillus.

CONSOMMATION



Traitement préventif : 200 g/m² en 2 couches

Traitement curatif : 300 mL/m² pour obtenir une efficacité curative insecticide vis-à-vis des insectes à larves xylophage (Capricornes et Vrillettes).

CONSERVATION



Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur. Durée de vie : 2 ans.

APPLICATION

OUTILS REQUIS



Pinceau ou brosse.
Nettoyage du matériel : eau

PRÉPARATION DU SUPPORT

- Vérifier la solidité du bois et remplacer les parties trop dégradées
- Éliminer les parties friables par brossage
- Dépoussiérer soigneusement
- Humidité du bois < 25%**
- Traiter les coupes, extrémités et zones sensibles

MISE EN OEUVRE

Bien homogénéiser le produit avant application.

Utilisateurs particuliers :

- Traitement préventif** : application en 2 couches au pinceau ou brosse
- Traitement curatif** (uniquement pour les bois placés en intérieur non soumis aux intempéries et au lessivage) : une application par brossage, en 3 couches espacées de 15-30 min, en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Utilisateurs professionnels :

- Application par brossage ou pulvérisation basse pression
- Pulvérisation autorisée uniquement en intérieur**, injection possible suivi d'un brossage ou aspersion
- Insister sur assemblages, zones encastrées et appuis

Injection (professionnel et en intérieur uniquement): 83-150Kg/m³ suivi d'un brossage ou pulvérisation comme indiqué ci-dessus. N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois.

RECOMMANDATIONS

- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas traiter les bois gelés
- Ne pas utiliser sur bois en contact avec denrées alimentaires ou animaux
- Respecter les doses d'application

Produit Biocide TP08 et TP10 – Lire attentivement les instructions ci-jointe avant emploi. Contient Permethrine (CAS 52645-53-1): 0.25% Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6) : 0.75%. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Emballages : Éliminer conformément aux prescriptions du règlement municipal de ces déchets. Utiliser les équipements de protection individuelle.

Équipements de protection : gants, lunettes, vêtements de protection, protection respiratoire si nécessaire.

PROTECTION DU SUPPORT

Recouvrable par toutes finitions : lasure, peinture, vernis, saturateur.

SÉCHAGE

24 à 48h en atmosphère ventilée.

ENTRETIEN

Pas d'entretien spécifique. Surveillance périodique recommandée.

SÉCURITÉ

Tenir hors de portée des enfants. Utiliser les équipements de protection individuelle. Attention. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient: IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzisothiazolin-3-one perméthrine (ISO) 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle Alcohols, C9-11, Ethoxylated, 5EO (H302) Contient IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one 1,2-benzisothiazolin-3-one, perméthrine (ISO) 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle. Peut produire une réaction allergique. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Produit de protection du bois et des matériaux de construction (TP08/10) à usage grand public et professionnel. Contient Perméthrine (CAS 52645-53-1): 0.25% Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6) : 0.75%. Utiliser les biocides avec précaution. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Veillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit.